MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Nièvre

Commune : Blismes

Autres communes :

R500

Appellation : Château de Quincize

Monument(s)

Appellation : Château de Quincize

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 12/10/1995

Étendue de la protection : sont classées les parties suivantes du jardin du château de Quincize en totalité, comprenant : la partie ordonnancée des jardins avec les parterres et la cour d'honneur, les murs de soutènement de l'ensemble, le jardin potager en terrasse et ses murs, le parc et les murs de clôture, le bassin, la prairie, l'étang d'alimentation du bassin et l'ancien verger, le portail et l'allée perspective.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.